

Charte des Guides de pêche

...pour instaurer une pêche durable du bar

Madame, Monsieur,

Témoins privilégiés de la disparition progressive de la ressource, par notre présence sur l'eau plus de 200 jours par an, et conscient de notre rôle éducatif envers le grand public, nous avons décidé de nous mobiliser pour un partage durable de la pêche !

Ce partage doit se faire au bénéfice du plus grand nombre, pêcheurs professionnels et pêcheurs récréatifs.

Devant la gravité de la situation, nous souhaitons que soient instaurées, au plus vite, trois mesures évoquées pour la pêche récréative à l'occasion du **Grenelle de la Mer**

1. **Mise en place d'un quota journalier** de deux poissons (Bars) par jour et par pêcheur, ceci afin de diminuer la pression que peut exercer celle-ci sur la ressource,
2. **Obligation de marquer** avant le débarquement, par une encoche dans la nageoire dorsale, tout poisson qui serait conservé, pour éviter toute vente illégale
3. **Respect de la période de repos biologique** par les pêcheurs récréatifs et professionnels entre le 15 janvier et le 31 mars

En effet, nous ne comprenons pas qu'on laisse perdurer la pêche pendant la période de reproduction : ce non sens de la confiscation de la ressource par une minorité de pêcheurs avec souvent comme issue finale. : « Pêcher pour Jeter » car le marché n'est pas capable d'absorber la somme des poissons débarqués...

La solution la plus efficace pour faire taire cette aberration serait de supprimer tout simplement « le prix de retrait ».

En parallèle, nous soutenons une pêche professionnelle durable, entre autres : la pêche artisanale pour trois raisons :

- o Humaine : elle permet au plus grand nombre de pêcheurs professionnels de vivre !
- o Economique : elle valorise le poisson à son juste prix (loin de tout prix de retrait),
- o Ecologique : elle offre aux consommateurs un poisson de grande qualité par les méthodes de pêche qu'elle utilise

Nous nous engageons à titre personnel à appliquer ces mesures dès à présent, car de toute façon, c'était déjà le cas pour la plupart d'entre nous !

Bertrand Gaujé (Manche)
Charles-Henri Canto (Carantec)
Bertrand Fenart (Golfe du Morbihan)
Arnaud de Wildenberg (Belle-Ile)
Anthony Guenec (La Turballe)
Alexandre Tallut (Saint-Gilles)
Yannick Deslandes (La Rochelle)
Pascal Capitaine (Ile d'Oléron)
Laurent Condou (Arcachon)

Olivier Berry (Saint Malo)
Daniel Nicolet (Etel)
Jean-pierre Laurens (Quiberon)
Jean-Claude Nicol (Le Croesty)
Erwan Dureau (Ile d'Yeu)
David Doussot (Les Sables d'Olonnes)
Olivier Journaux (La Rochelle)
Sébastien Gas (Ile d'Oleron)
Jean-Christophe Lanchier Locmariaquer